

Département de la Somme
Arrondissement d'Abbeville
Commune de SAINT-RIQUIER

ARRÊTÉ :

ARRETE INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR LA
COURSE CYCLISTE DES ARBRETS

2025_093_AR

Le Maire de la commune de SAINT RIQUIER,
Vu l'Article 88 de la loi du 5 avril 1884,

Vu la demande présentée par M. Alain LE BESQ, Président de l'Association Cycliste Centuloise,

Arrête

Le chemin des Arbrets, le Chemin des Meuniers, le chemin Magnon seront interdits à la circulation et au stationnement, et la rue Habingue sera interdite au stationnement (sauf pour les riverains) le **DIMANCE 28 SEPTEMBRE 2025 de 10H à 20H.** à l'occasion de Courses Cyclo-cross organisées par l'Association Cycliste Centuloise.

Fait à Saint-Riquier, le 19 août 2025

Le Maire,

Yves MONIN

